



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

ADOPTION

AVIS est par les présentes donné, conformément à *l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, qui se tiendra le **MARDI 1^{ER} NOVEMBRE 2022, À 19 H 30**, à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, le règlement CA28 0078 intitulé *Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023* sera adopté.

Fait à Montréal,
Ce 24 octobre 2022.

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza